



« Coordination pour le travail volontaire des jeunes »

Associations membres
de Cotravaux :

Action d'Urgence Internationale
Alpes de Lumière
Compagnons Bâtisseurs
Concordia
études ET chantiers / UNAREC
F.U.A.J
Jeunesse et Reconstruction
Neige et Merveilles
Service Civil International
Solidarités Jeunesses
Union REMPART

Cotravaux anime un réseau régional constitué de 5 correspondants régionaux en Bourgogne, Bretagne, Franche Comté, Lorraine, Pays de la Loire, et depuis 2004, d'associations régionales :

Cotravaux Aquitaine
Cotravaux Auvergne
Cotravaux Ile de France
Cotravaux Languedoc-Roussillon
Cotravaux Midi-Pyrénées
Cotravaux Rhône Alpes
CORAC (commission régionale des associations de chantiers en PACA)

COTRAVAUX

11 rue de Clichy
75009 Paris

☎ 01.48.74.79.20

www.cotravaux.org

Depuis le dépôt de la proposition de loi en septembre 2009, Cotravaux a alimenté la réflexion collective et partagé ses positions et inquiétudes.

Aujourd'hui, la loi est promulguée, le service civique est en marche.

Cotravaux s'engagera au côté des associations nationales, régionales et locales de son réseau pour mettre en œuvre le service civique, en réfléchissant particulièrement le développement de nouvelles formes collectives et de projets concrets de type chantier.

Nous soulignons quatre questionnements partagés par nos membres :

❖ Le pérennité du service civique créé

Le service civil volontaire a souffert d'un manque de continuité dans la volonté politique et les moyens financiers attribués. Il semble aujourd'hui que le grand consensus politique - Parlementaires et Gouvernement réunis- autour de la création du service civique, garantisse sa pérennité, avec les moyens adaptés à la montée en puissance prévue. C'est un point essentiel : une fois lancé, il faudra maintenir le cap du service civique, dans un contexte économique difficile et au-delà des éventuels changements politiques.

❖ Le financement par jeune

L'objectif étant que le plus grand nombre de jeunes intègre le service civique, des arbitrages financiers ont été réalisés. L'indemnité des volontaires et le financement des structures pour l'accompagnement et la formation des jeunes seront plus faibles que ce qui est aujourd'hui accordé dans le cadre du service civil volontaire. Cette nouvelle réalité nous semble être un premier obstacle que les jeunes, comme les associations, devront dépasser, en pariant sur la mobilisation d'autres administrations pour que le service civique se développe dans de bonnes conditions :

- Pour le jeune : aide au logement, aux déplacements, accès à la culture, aux loisirs...
- Pour les structures d'accueil : cofinancement des projets, aides pour accueillir des jeunes ayant besoin d'un accompagnement renforcé, soutien à la vie associative...

❖ La suppression du volontariat associatif

Étudié avec et pour les associations, le contrat de volontariat associatif a été créé en 2006 pour donner un cadre légal à des engagements associatifs jusqu'alors « hors la loi » : les volontariats « plein temps » de longue durée, en France et en Europe. Ces engagements ne seront désormais possibles que dans le cadre du service civique, au sein du service national. Nous regrettons ce choix. Pour les associations, c'est une liberté qui se restreint, les modalités du service civique ne couvrant pas l'ensemble des possibilités ouvertes avec le contrat de volontariat associatif (contrats de moins de 6 mois notamment).

❖ « Des missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation »

Cette rédaction marque la volonté d'orienter les missions des jeunes en service civique, logique recevable pour un service national pris en charge par l'État. Mais l'engagement de service civique sera demain le seul cadre reconnu pour effectuer un volontariat dans une association en France, il faudra alors s'assurer que les missions et les priorités identifiées seront bien ouvertes aux projets associatifs et laisseront aux associations leur part de liberté et d'initiatives. Le service civique ne doit pas être demain une nouvelle « commande publique », formatant les missions, les « grands chantiers », les formations...

Le cadre et les modalités de ce service civique nous inspirent aujourd'hui des regrets et des réserves, mais nous savons aussi que c'est en investissant pleinement ce nouveau cadre que les associations pourront marquer de leur esprit et de leurs valeurs la mise en place concrète du Service Civique.

Nous nous engagerons dans le service civique avec l'expérience de différentes formes de volontariat et celle du service civil volontaire, conscients que le développement du service civique représente une réelle opportunité pour proposer une expérience forte dans un parcours d'engagement et de participation citoyenne.

Au travers du Service Civique, l'enjeu ne serait-il pas de susciter demain la participation de l'ensemble de la société, des associations et des jeunes, au choix des missions prioritaires, des formations civiques, des rendez-vous citoyen, au sens même d'un service national ?

Cotravaux, le 24 mars 2010